



Le Vélo Club Pérenchinois



48ème Grand Prix de Pérenchies

Dimanche 27 juillet 2025

Classe M.E.1.2 - 178,400kms

6 tours de 12 kms, sans pavé

7 tours de 15,200 kms avec 1,200 km de pavés



Avec l'aimable concours :

de la Municipalité, de l'Office Municipal de la Jeunesse et du Sport,
du Conseil Régional des Hauts de France, Nord - Pas de Calais - Picardie,
du Conseil Départemental du Nord, de la Métropole Européenne de Lille,

des communes traversées :

Prémesques, Capinghem, Ennetières en Weppes,
La Chapelle d'Armentières, Hameau de Wez-Macquart, Houplines,

des commerçants et entreprises partenaires et des nombreux bénévoles.



Epreuve : **GRAND PRIX DE LA VILLE DE PERENCHIES**
ME 1.2 – Men U23 EPREUVE - Classe 2

N° Epreuve : **4759107001** Date début : **27/07/2025** Date fin : **27/07/2025**

Comité : **HAUTS DE FRANCE**

OFFICIELS DESIGNES

NOM - PRENOM	FONCTION	PAYS
	Commissaire 1	
DUFOUR Bénédicte	Commissaire 2	France
	Juge à l'arrivée	
SALOMEZ Thierry	Commissaire moto 1	France
AMOURETTE DE GREEF Catherine	Commissaire moto 2	France

Président du Jury :

BROCQUE Hervé - Commissaire International UCI - PAYS : France



48^{ème} Grand Prix de Pérenchies

Dimanche 27 juillet 2025

International M.E 1.2

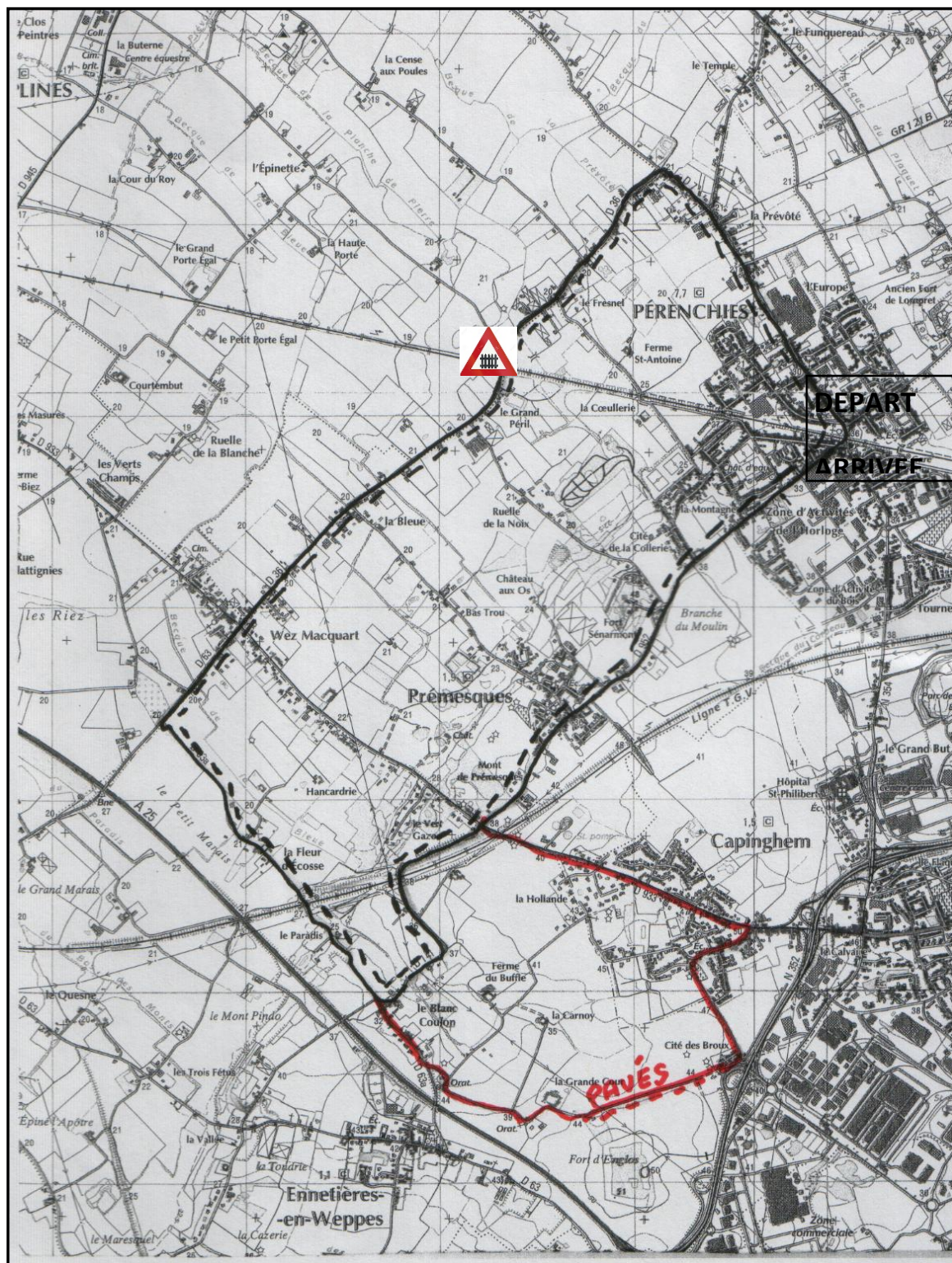
• 6 tours de 12 kms sans pavé (trait pointillés)

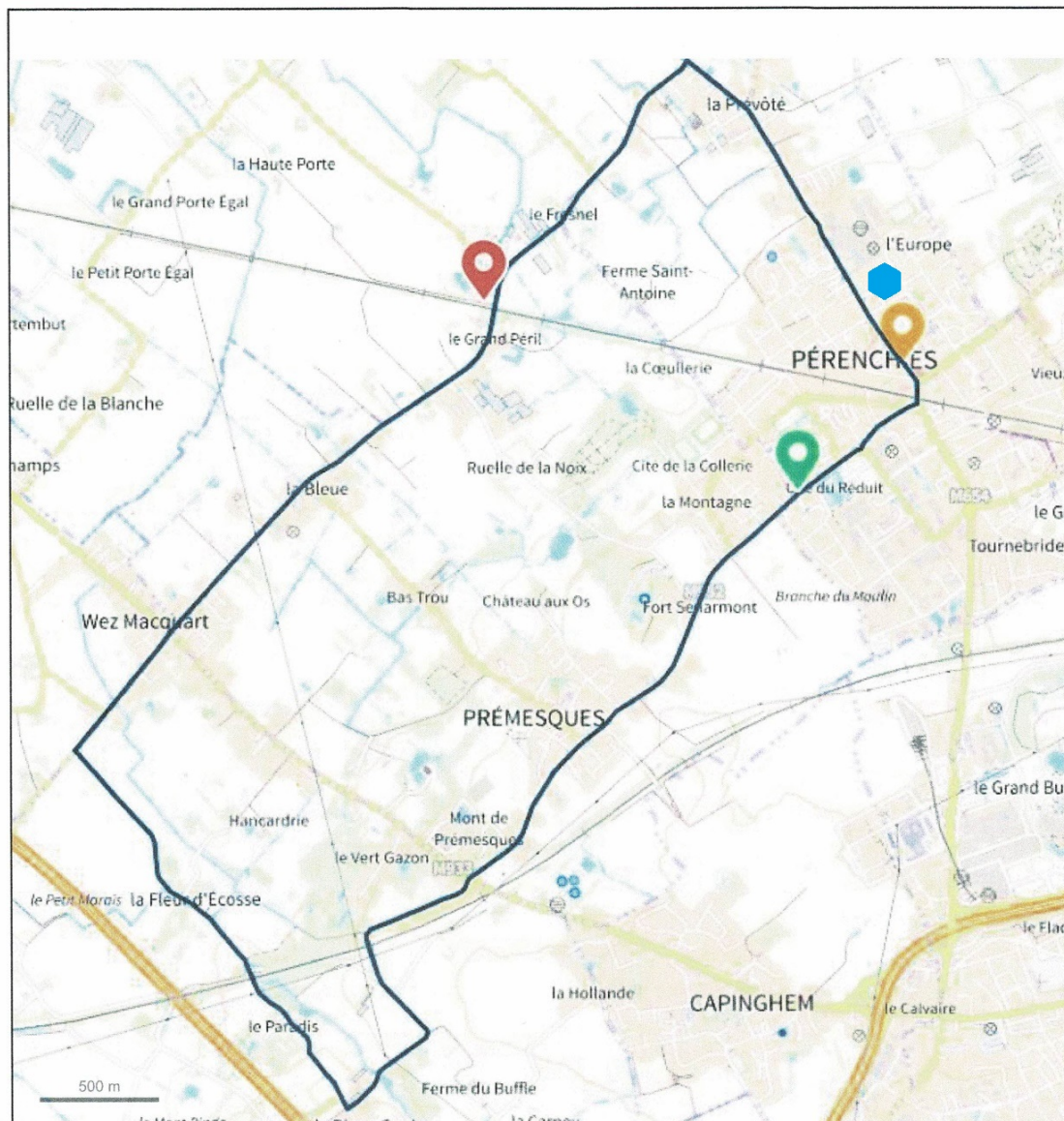
• 7 tours de 15,200 kms

(parcours trait plein noir et rouge)

dont 1,2 km de pavés (parcours pointillé rouge)

Soit total kilométrage : 178,400 kms



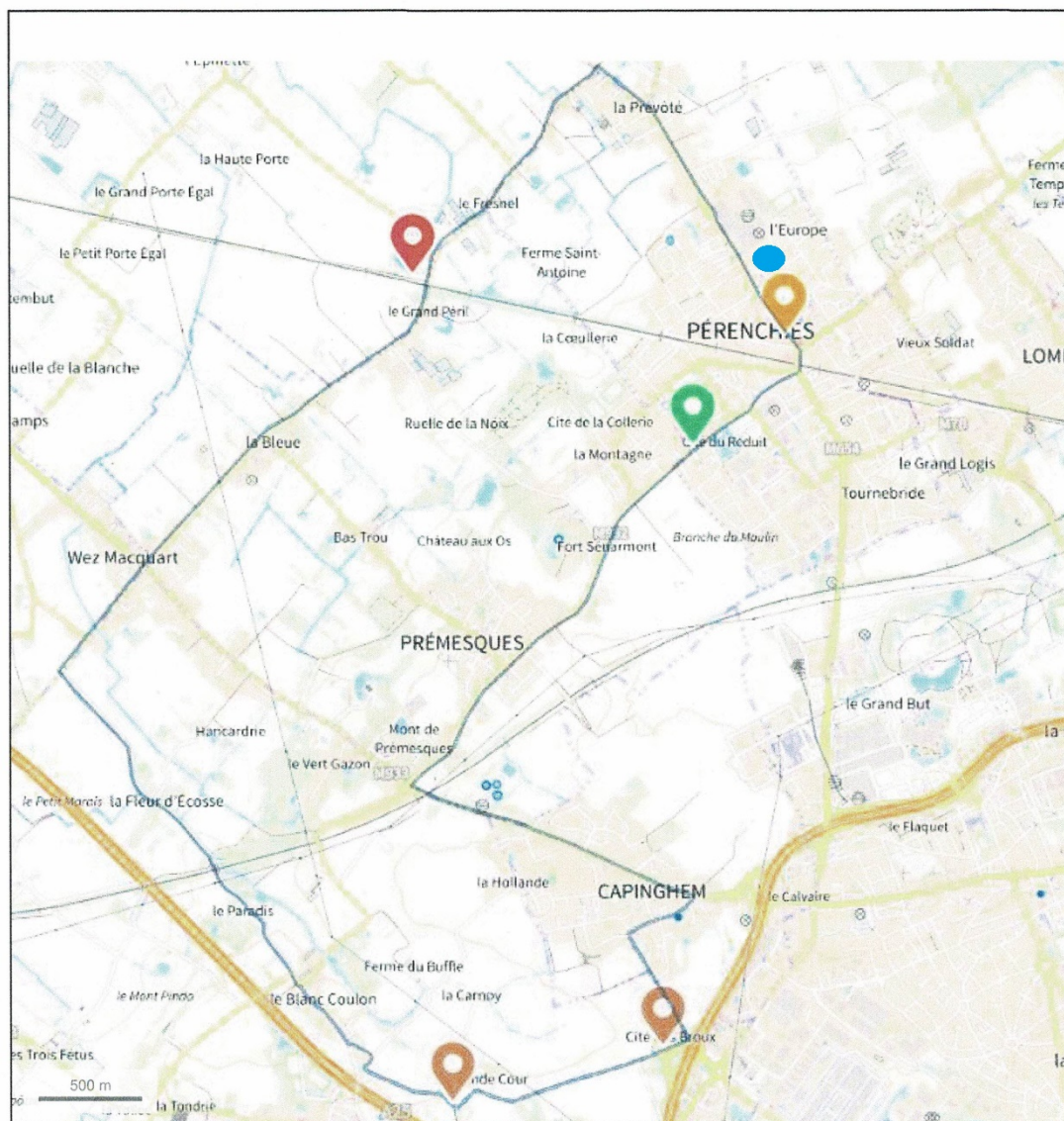
© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 2° 59' 37" E
Latitude : 50° 39' 29" N

Les points couleurs correspondent à : Rouge : passage à niveau
Jaune : départ fictif et arrivée- Bleu : Déviation, Vert : au KM 0 Départ réel

Itinéraire détaillé des 6 premiers tours (1 à 6) sans pavé

1 Tour sans pavé = 12 kilomètres

Parcours	Commune	Route ou rue	Horaire passage aproximatif	Observation
Départ fictif	Pérenchies	M7 rue de la Prévôté	13h30	
	Pérenchies	Place Général de Gaulle		
Départ réel	Pérenchies	M952 rue Edouard Agache	13h33	Départ réel km 0
	Prémesques	M952 Rue Charles de Gaulle		Sur 2 km puis arrivée sur un rond point, prendre 2 ^{ème} sortie droite
	Prémesques	M 141 Rue de Prémesques		
	Ennetières en Weppes	Rue de la Fleur d'Ecosse		
	Ennetières en Weppes	D63 rue de la Gare		
	Prémesques	M 36 Rue de la Bleue		Franchissement passage à niveau
	Pérenchies	M36 Rue du Fresnel		
	Pérenchies	M7 Rue de la Prévôté		Fin du 1 ^{er} tour

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 3° 00' 16" E
Latitude : 50° 39' 18" N

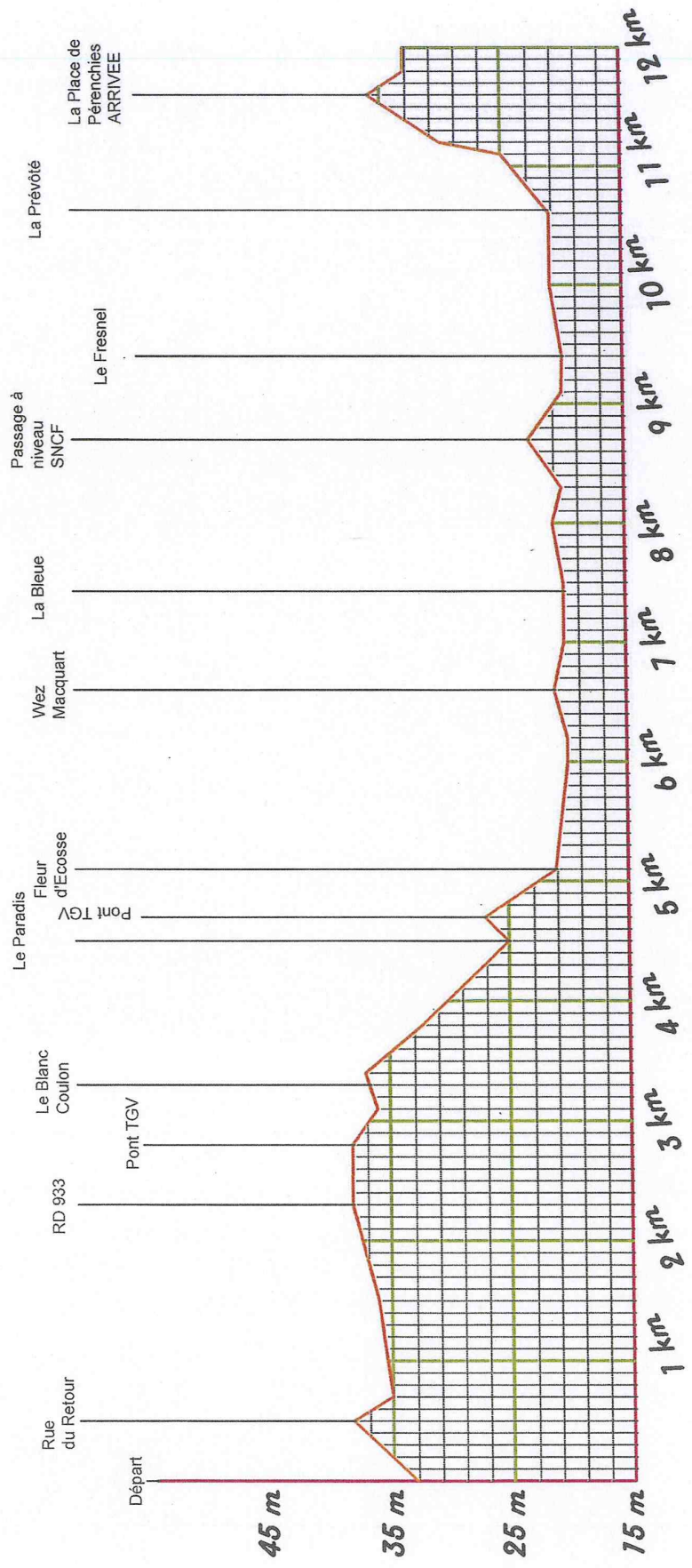
Les points couleurs correspondent à : Rouge : passage à niveau
Jaune : départ fictif et arrivée- Bleu : Déviation, Vert : au KM 0 Départ réel
Marron : secteur pavés

Itinéraire détaillé des 7 derniers tours (7 à 13) avec pavés

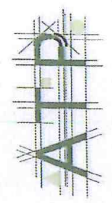
1 Tour avec pavés = 15,2 kilomètres

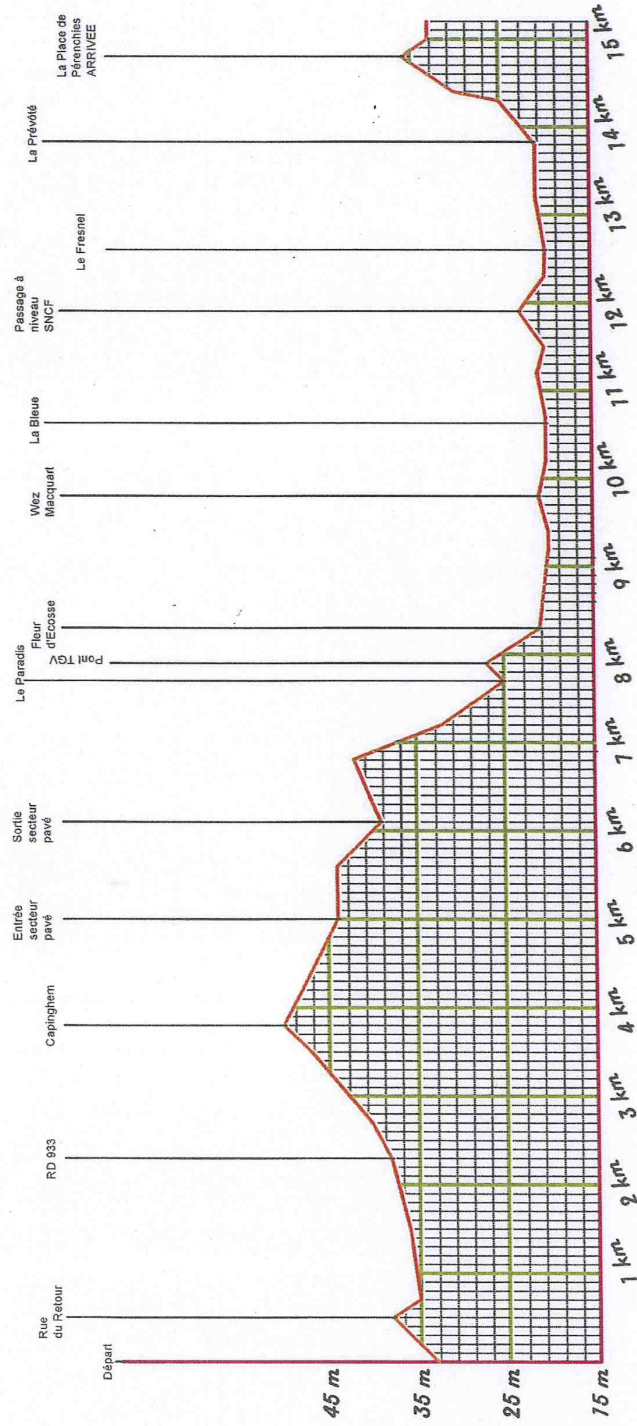
dont 1,2 kilomètre de secteur pavé

Parcours	Commune	Route ou rue	Horaire passage aproximatif	Observation
	Pérenchies	M7 rue de la Prévôté		
	Pérenchies	Place Général de Gaulle		
	Pérenchies	M952 rue Edouard Agache		
	Prêmesques	M952 Rue Charles de Gaulle		Sur 2 km puis arrivée sur un rond point, prendre sortie gauche
	Prêmesques	D141 Route Nationale		
	Capingham	D933 Route Nationale		
	Capingham	Rue Poincaré		
	Capingham	Rue de l'Eglise		
	Capingham	Rue de Sequedin		
	Ennetières en Weppes	Rue de Sequedin		
	Ennetières en Weppes	Rue Saint Martin		Secteur pavé 1,2 km
	Ennetières en Weppes	Rue du Blanc Coulon		
	Ennetières en Weppes	Rue de la Fleur d'Ecosse		
	Ennetières en Weppes	D63 Rue de la Gare		
	Prêmesques	M 36 Rue de la Bleue		Franchissement passage à niveau
	Pérenchies	M36 Rue du Fresnel		
Arrivée	Pérenchies	M7 Rue de la Prévôté		Vers 17h35

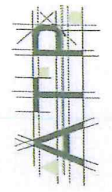


GRAND PRIX INTERNATIONNAL DE LA VILLE DE PERENCHIES PROFIL DU PETIT CIRCUIT 12 KMS



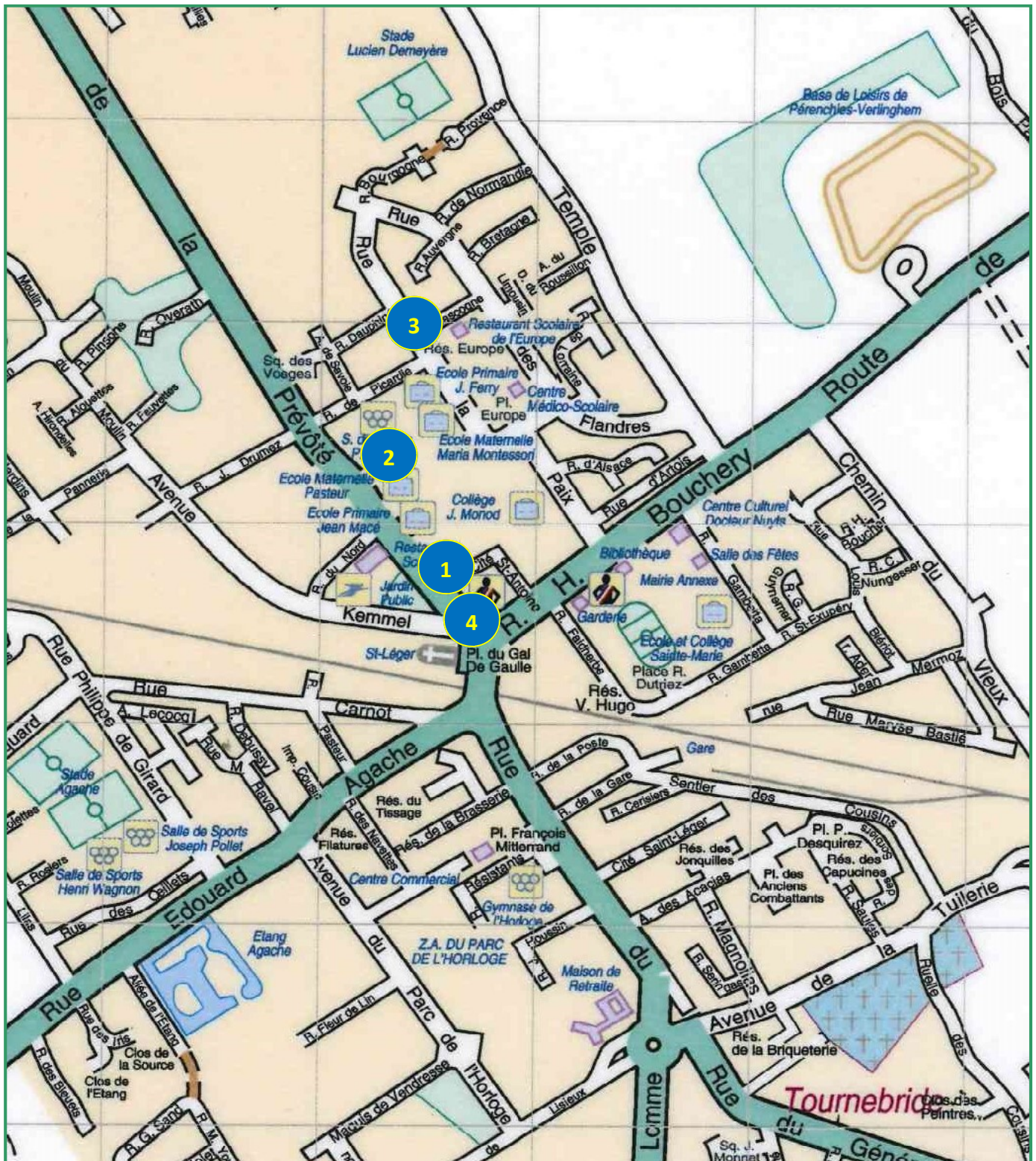


GRAND PRIX INTERNATIONAL DE LA VILLE DE PERENCHIES PROFIL DU GRAND CIRCUIT 15.2 KMS



Grand Prix de Pérenchies - Plan centre – ville

- 1 Départ et arrivée : rue de la Prévôté, face au jardin public Donat Agache
- 2 Vestiaires et douches : complexe sportif Pierre Lecerf, rue de Picardie
- 3 Radio tour : parking du restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne
- 4 Mairie : Place du Général de Gaulle, contrôle antidopage



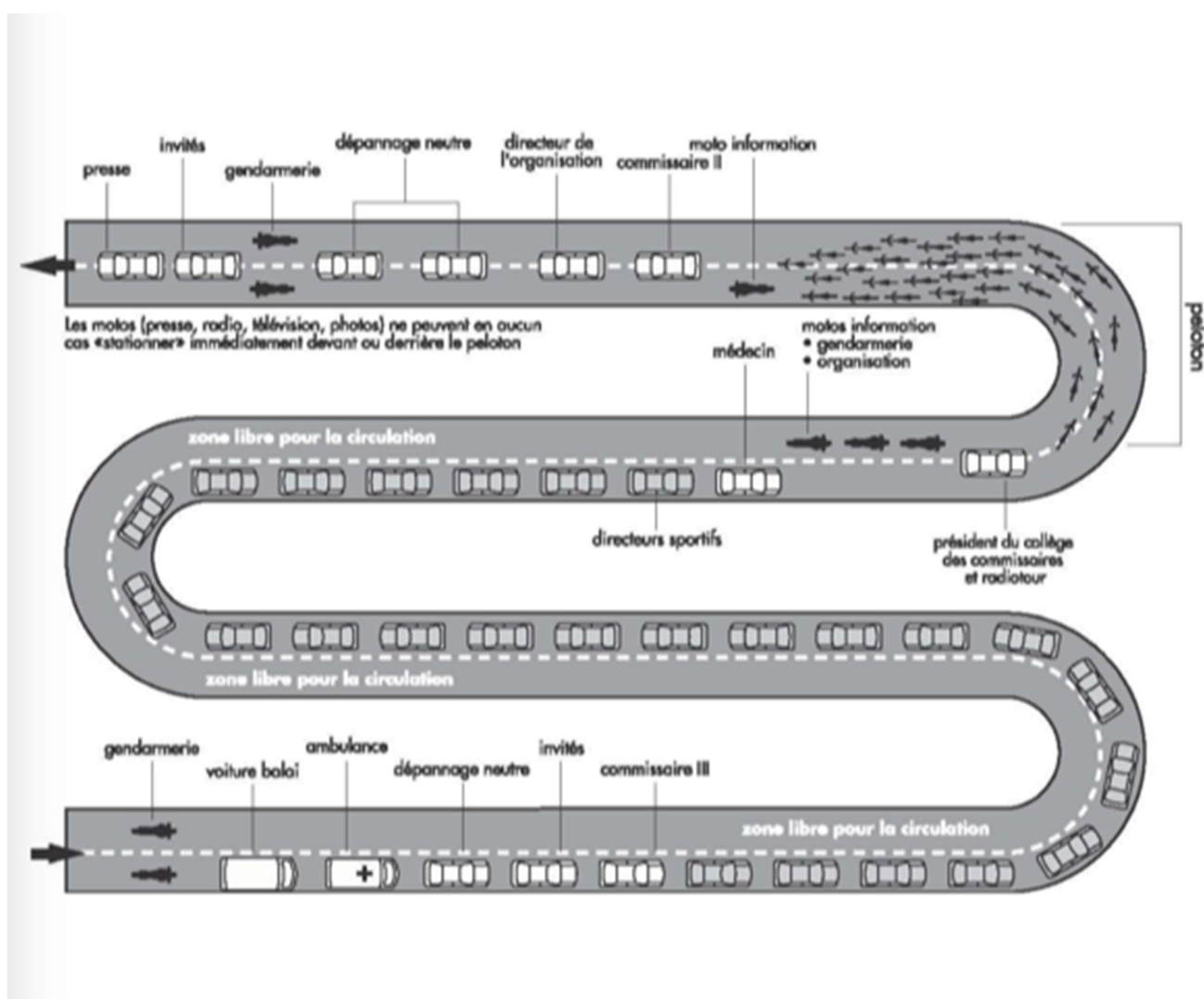
48^{ème} Grand Prix de Pérenchies

10. schéma « circulation en course » et « fonctionnement »

Comme prévu par l'article 2.2.021 du Règlement UCI, l'organisateur assurera un service d'information « radio-tour » à partir de la voiture du Président du Collège des commissaires. Cette voiture occupera une place particulière dans la course (voir schéma ci-dessous)

« Race convoy » and functioning sketches

As foreseen by article 2.2.021 of the UCI Regulations, the organizer shall provide a "radio-tour" information service from the car of the president of the commissaires' panel.. This car occupies a specific place in the race convoy (see sketch hereunder).



Tous les véhicules évoluant à l'échelon course sont limités à une hauteur maximale de 1,66m (art. 2.2.032)

48^{ème} Grand Prix Cycliste de Pérenchies

Dimanche 27 juillet 2025

INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT

En cas d'accident : Hôpital Saint Philibert 59160 LOMME ☎ 03.20.22.50.50

Portable organisateur : Bernard PORTENART 📞 06.16.39.70.96

Assistance Médicale : Gilles WOLLAERT, Médecin urgentiste

Participation de l'association des Secouristes de la CROIX BLANCHE

Sécurité aux intersections et carrefours assurée par les signaleurs de l'ACBN de Comines

Tous les véhicules évoluant à l'échelon course sont limités à une hauteur maximale de 1,66m (art. 2.2.034)

9h30 à 10h15 : Confirmation des partants à l'Hôtel de Ville

à partir de 10h30 : Remise des postes radio Motocom au parking du restaurant scolaire de l'Europe rue de Gascogne

10h30 : Réunion des Directeurs sportifs à l'Hôtel de ville

11h00 : Briefing de sécurité pour les pilotes et chauffeurs de la course

12h15 : Signature des feuilles d'engagement par équipe au car podium, Place du Général de Gaulle

13h15 : Rassemblement des coureurs sur la ligne d'appel, rue de la Prévôté face au jardin public Donat Agache

13h30 : Départ fictif rue de la Prévôté

13h33 **Départ réel kilomètre 0 sortie de Pérenchies**

Voitures commissaires, techniques, sanitaire et suiveuses derrière la ligne d'appel dans l'ordre du tirage au sort.

Ravitaillement : rue Edouard Agache après le 2^{ème} tour

Zone verte : Rue Charles de Gaulle à Prêmesques, après la zone de ravitaillement

Fin de ravitaillement dans le 11^{ème} tour

Profil des 3 derniers kilomètres : plat sur 2 kms, dernier kilomètre montée 4%



Moyenne horaire de la course 46 km/h
Temps moyen de la course : 178,400 km en 3h49
Passage à niveau (Prêmesques) à chaque tour



HEURES APPROXIMATIVES DE PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE

TOUR	HORAIRE 45km/h	HORAIRE 47km/h
1 ^{er}	13h45	13h41
2 ^{ème}	13h59	13h55
3 ^{ème}	14h13	14h09
4 ^{ème}	14h29	14h25
5 ^{ème}	14h43	14h39
6 ^{ème}	15h00	14h56
7 ^{ème}	15h20	15h16
8 ^{ème}	15h41	15h37
9 ^{ème}	16h01	15h57
10 ^{ème}	16h22	16h18
11 ^{ème}	16h45	16h41
12 ^{ème}	17h06	17h02
13 ^{ème} Arrivée	17h28	17h24

RÉGLEMENT PARTICULIER

du 48^{ème} Grand Prix de Pérenchies le dimanche 27 juillet 2025

ARTICLE 1 ORGANISATION

Le 48^{ème} Grand prix de la ville de Pérenchies est organisé par le **Vélo club Pérenchinois**, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute le dimanche 27 juillet 2025 - Départ fictif 13h30 rue de la Prévôté.

Coordonnées du Vélo club de Pérenchies :

Président : Bernard PORTENART ☎ 06.16.39.70.96

Adresse : Appartement 8, résidence les Terrasses, place Paul Desquirez 59840 Pérenchies

Mail : bernard.portenart@neuf.fr

Vice-Président et Directeur de course : Roger VANDEVELDE ☎ 06 23 85 54 80

Directeur Sécurité course : Roger BEE ☎ 06 09 60 13 85

ARTICLE 2 TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes élités. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.2. et attribue, conformément au règlement UCI, les points suivants :

- a) **Pour le world ranking Men Elite / Under 23 (Art. 2.10.008)**
40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 - 3

ARTICLE 3 PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du **règlement UCI**, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- **UCI Pro Teams du Pays**
- **UCI Pro Teams Etrangers (Max 2)**
- **Equipes Continentales UCI**
- **Equipes professionnelles cyclo-cross UCI**
- **Equipes nationales**
- **Equipes régionales et de clubs**

Conformément à l'article 2.2.0 03 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7.

ARTICLE 4 PERMANENCES

La permanence de départ se tient, **le dimanche 27 juillet 2025 à 9h00**, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Pérenchies – place du Général de Gaulle.

Confirmation des coureurs à leur arrivée.

La confirmation des partants, le retrait des dossards et des plaques de cadres pour les responsables d'équipes se font à la permanence de **9h30 à 10h15 le dimanche 27 juillet 2025**. Le montage des plaques de cadres et radio se fait à partir **de 10h30** parking du restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **10h30** et aura lieu à la mairie de Pérenchies, place du Général de Gaulle et sera suivie du briefing de sécurité pour les pilotes et chauffeurs de la course à **11h00**.

Le contrôle de départ aura lieu au car podium Place du Général de Gaulle de **12h15 à 13h15**

La permanence d'arrivée se tient le **27 juillet 2025 vers 17h45** à la mairie de Pérenchies, place du Général de Gaulle.

La distribution du classement, et le paiement des frais de déplacement auront lieu à **18h00 au podium Place du Général de Gaulle**.

ARTICLE 5 RADIO-TOUR MOTOCOM

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.4875**

RADIO TOUR : Serge VINCENT

Speaker officiel de la course : Jean-Louis GILLET

ARTICLE 6 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par « MG-MERIDA », (2 voitures neutres et 1 moto)

Les véhicules pour l'assistance neutre selon les prévisions du Règlement UCI (art.2.3.016) sont de trois véhicules (voitures ou motos).

ARTICLE 7 INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents dans les 3 derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8 MISE HORS COURSE

Tout coureur accusant un retard de plus de 12 minutes par rapport à la tête de la course, sera mis hors course.

ARTICLE 9 DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10 CLASSEMENTS

⇒ Classement par points sur 4 coureurs aux tours 2-4-6-8-10 et 12, respectivement 5-3-2-1 points aux 4 premiers coureurs.

<u>Classement par points :</u>
1) 400€
2) 300€
3) 200€
4) 150€
et Trophée du Conseil Départemental du Nord

Classement : l'arrivée départage les coureurs ex-æquo dans les classements individuels annexes selon l'article 2.3.037

Pour être qualifié pour le classement par point, il faut absolument terminer la course

Photo finish réalisée par FLANDRE FINISH

ARTICLE 10 PRIX

Les prix suivants sont attribués :

PLACE	PRIX	°PLACE	PRIX
1 ^{er}	2 425 €	6 ^{ème}	180€
2 ^{ème}	1 210 €	7 ^{ème}	180€
3 ^{ème}	610 €	8 ^{ème}	120€
4 ^{ème}	305 €	9 ^{ème}	120€
5 ^{ème}	240 €	10 ^{ème} à 20 ^{ème}	60€

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est égal à 6 050 €

Paiement des frais de déplacement en espèces le jour de l'épreuve. En cas de non présentation du responsable financier à l'issue de l'épreuve, les frais restent acquis à l'organisateur.

TROPHÉES

1^{er} Trophée du maire et de la Métropole Européenne de Lille

2^{ème} Coupe de la ville

3^{ème} Coupe de la Région Hauts de France Nord-Pas de Calais Picardie

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI et de l'ITA, s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi française.

Le contrôle antidopage a lieu en mairie place du Général de Gaulle.

ARTICLE 12 PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs doivent se présenter au podium dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13 PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.